

DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (CI)

CONDITIONS ET PIÈCES A FOURNIR

DÉPÔT DE DOSSIER

Afin de simplifier votre démarche, merci de lire cette notice dans son intégralité.
Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte.

PIÈCES A FOURNIR SELON VOTRE DEMANDE

LA DEMANDE DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LE
DEMANDEUR
MERCİ DE FOURNİR LES ORIGINAUX ET LES COPIES
DES JUSTIFICATIFS

POUR TOUTE DEMANDE

- Demande de certificat d'immatriculation (CERFA n° 13750*05) signé par le ou les demandeurs (si co-titulaire)
- Pièce d'identité en cours de validité
 - CNI en cours de validité
 - ou passeport en cours de validité
 - ou permis + CNI ou passeport périmés
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois du ou des demandeurs
- Extrait KBIS daté de moins de 2 ans si le certificat est au nom d'une entreprise ou d'une société
- Chèque libellé à l'ordre du Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault (si le titulaire du chèque est différent de l'acheteur, fournir sa CNI).


CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

- CI barré, daté, signé par le ou les vendeurs
- Certificat de cession rempli et signé par le ou les vendeurs avec la même date de vente que le CI
- Rapport du contrôle technique datant de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans.

(Si le certificat est au nom d'un mineur, fournir la CNI + l'autorisation parentale. Le représentant légal doit également signer la demande).

CHANGEMENT D'ADRESSE

- Rapport contrôle technique en cours de validité pour les véhicules de plus de 4 ans
- Nouveau système (ex : AA-001-XX)
 - GRATUIT
 - Joindre photocopie du CI (l'utilisateur conserve l'original du CI)
- Ancien système (ex : 331 ABA 34)
 - PAYANT 2,76€
 - Joindre CI original

 Le propriétaire recevra un certificat au nouveau système et changera d'immatriculation.

DUPLICATA

- Nouveau système (ex : AA-001-XX)
 - PAYANT 50,76€
- Ancien système (ex : 331 ABA 34)
 - PAYANT 2,76€
- Déclaration de perte établie en Mairie ou de vol établie en Gendarmerie
- Rapport de contrôle technique en cours de validité pour les véhicules de plus de 4 ans.

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ACCEPTÉS :

Avis d'impôt sur le revenu, taxe d'habitation, facture d'eau, d'électricité, de gaz de moins de 3 mois...

CAS PARTICULIERS

PERSONNES HEBERGÉES

Justificatif de domicile (comportant nom et prénom) de la personne qui vous héberge daté de moins de 3 mois

Attestation sur l'honneur établie par l'hébergeant avec photocopie de son CI ou de son passeport

Pour les personnes hébergées majeures de + de 26 ans ou les majeurs de moins de 26 ans non étudiants : documents officiels montrant la réalité de la résidence de l'hébergé(e) au domicile de l'hébergeant (tout document émis par une administration, RIB daté uniquement, document Pôle Emploi, attestation de sécurité sociale...

Pour les personnes hébergées majeures de moins de 26 ans étudiantes : photocopie de la carte d'étudiant avec adresse ou fiche de salaire si travail saisonnier.



Mairie Place Porte Saint-Laurent BP 15
34751 VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE CEDEX

Tél. : 04 67 69 75 75

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Permanence le mercredi jusqu'à 19h15.